

ATTESTATION DE CONFORMITE SANITAIRE

Certificate of sanitary conformity

Conformément à l'arrêté du 29 mai 1997 modifié et à la circulaire du Ministère de la Santé

Direction Générale de la Santé DGS/SD7A N° 571 du 25 Novembre 2002

Coordonnées du demandeur d'ACS / Contact details of the ACS owner :

PLASSON France
Parc du Levant
150 Impasse Anita Conti
CS 70942
77563 LIEUSAIN

Nom de l'accessoire représentatif / Reference of the representative accessory :

Vanne PE 1/4 de tour à boisseau sphérique, fermeture sens anti-horaire / PE ball valve 2101040R0

N° de dossier attribué par le laboratoire habilité / File reference :

22 ACC LY 228

Date de réalisation des essais d'inertie selon la norme XP P41-280 : du 22 Février au 28 Mars 2022.

Tests date (according to the standard XP P 41-280) : from February 22 to March 28, 2022.

Commentaires / Comments : les résultats des essais réalisés sous les références 22 ACC LY 073, 21 ACC LY 074 et 22 ACC LY 075 sont conformes aux exigences de la circulaire DGS/SD7A N°571 du 25 Novembre 2002 / The results performed under references 22 ACC LY 073, 22 ACC LY 074 and 22 ACC LY 075 are in accordance with the requirements of the circular DGS/SD7A N°571 dated November 25, 2002

Famille d'accessoires couverte par l'ACS / Accessories' family covered by this certificate :

Vannes PE 1/4 de tour à boisseau sphérique / PE ball valves

Références / References (20 references) :

Fermeture sens horaire

21015025
 21015032
 21015040
 21015050
 21015063
 21015075
 21015090
 21015110
 21015125
 21015160

Fermeture sens anti-horaire

21010025R0
 21010032R0
 21010040R0
 21010050R0
 21010063R0
 21010075R0
 21010090R0
 21010110R0
 21010125R0
 21010160R0

Attestation délivrée par / Certificate issued by :

Christelle AUTUGELLE
Responsable MCDE
CARSO - L.S.E.H.L.

Signature :



Date de délivrance / Date of issue : 12 Avril 2022

Date d'expiration / Expiry date : 12 Avril 2027

Commentaires / Comments : renouvellement / renewal 17 ACC LY 061

F_MC060-b 15/09/2014 MLN

Société par action simplifiée au capital de 2 283 622,38 Euros - RCS Lyon B 410 545 313 - SIRET 410 545 313 00042 - APE 743 B - N° TVA : FR 82 410 545 313

Siège Social et laboratoire : 4, avenue Jean Moulin - CS 30228 - F - 69633 VENISSIEUX cedex - Tél. : (33) 04 72 76 16 16 - Fax : (33) 04 78 72 35 03

Site web : www.groupecarso.com - e-mail : mcde@groupecarso.com

ATTESTATION DE CONFORMITE SANITAIRE

Certificate of sanitary conformity

Conformément à l'arrêté du 29 mai 1997 modifié et à la circulaire du Ministère de la Santé
Direction Générale de la Santé DGS/SD7A N° 571 du 25 Novembre 2002

Coordonnées du demandeur d'ACS / Contact details of the ACS owner :

**PLASSON France
Parc du Levant
150 Impasse Anita Conti
CS 70942
77563 LIEUSAIN CEDEX**

Nom de l'accessoire représentatif / Reference of the representative accessory :

Prise de branchement / Connecting fitting ES 49634110032

N° de dossier attribué par le laboratoire habilité / File reference :

25 ACC LY 301

Date de réalisation des essais d'inertie selon la norme XP P41-280 : du 20 Mai au 05 Juin 2025

Tests date (according to the standard XP P 41-280) : from May 20 to June 05, 2025

Commentaires / Comments : les résultats des essais sont conformes aux exigences de la circulaire DGS/SD7A N°571 du 25 Novembre 2002. / The results are in accordance with the requirements of the circular DGS/SD7A N°571 dated November 25, 2002.

Famille d'accessoires couverte par l'ACS / Accessories' family covered by this certificate :

Accessoires de branchement / Fittings' accessories ES

Références / References :

Prises de branchement ES équipées D42 dispositif témoin étancheur : 9630

Prises de branchement ES FASTCLAMP équipées d'un dispositif témoin étancheur : 9630Q

Prises de branchement ES avec passage intégral équipées d'un dispositif témoin étancheur : 9130

Prises de branchement ES avec robinet intégré — Fermeture multi-tours — Sens horaire — Carré de 30 : 9540

Selles de branchement ES : 49584, 49584C, 49584M, 49583GV

Selles de branchement ES de transition : 49584T, 49585, 49384, 49384M, 49593, 49594, 49384PB-GB

Prises ES de sonde : 49383S, 49383SI

Selles ES de réparation : 49524, 49523

Raccords ES de transition : 9210, 9250, 9260, 9310, 9350, 9360, 9410, 9450, 9460, 9713, 9763, 9764, 9710, 9444, 49774

Adaptateurs de transition : 1990, 9217, 9317, 9417, 9277, 9377, 49717

Attestation délivrée par / Certificate issued by :

**Christelle AUTUGELLE
Responsable MCDE
CARSO - L.S.E.H.L.**

Signature :



Date de délivrance / Date of issue : 23 Juin 2025

Date d'expiration / Expiry date : 23 Juin 2030

Commentaires / Comments : renouvellement / renewal 20 ACC LY 322

Les composants métalliques sont conformes à l'arrêté du 25 juin 2020 / Metallic components are compliant with the decree dated 25th June 2020.



ATTESTATION DE CONFORMITÉ SANITAIRE (ACS)

Certificate of sanitary conformity

Conformément à l'arrêté du 29 mai 1997 modifié et aux circulaires du Ministère de la santé

DGS/VS4 n° 99/217 du 12 avril 1999 et DGS/VS4 n° 2000/232 du 27 avril 2000

Coordonnées du demandeur / Contact details of the ACS owner : PLASSON FRANCE Parc du Levant 150 Impasse Anita Conti CS 70942 77563 LIEUSAIN CEDEX	Nom(s) commercial(aux) du produit fini / Commercial name(s) of the finished product : RACCORD PE PLASSON
--	---

Type de produit fini / Type of finished product : ☐ tube / pipe ☐ revêtement pour tubes / coating for pipes ☐ produit de jointoyage / sealing product ☐ Réservoirs / Storage systems ☐ Produits pour réservoirs / Products for storage systems ☒ raccord et manchon / fittings ☐ joint / seal, gasket, o-ring... ☐ composant d'accessoires / accessories component ☐ autre / other :		
Nature du matériau / Type of material : ☐ polychlorure de vinyl PVC-U ☐ PVC surchloré PVC-C ☒ polyéthylène PE ☐ polyéthylène réticulé PEX ☐ polypropylène PP ☐ polybutylène PB ☐ polyamide PA ☐ polytétrafluoroéthylène PTFE ☐ acrylonitrile-butadiène-styrène ABS ☐ à base de résine époxydique / epoxy resin ☐ éthylène-propylène EPDM ☐ butadiène-acrylonitrile NBR ☐ autre / other :		
Température(s) d'utilisation / Temperature(s) for the use : ☒ Eau froide / Cold water ☐ Eau chaude / Warm water ☐ Eau très chaude / Hot water		
Commentaires / Comments : Renouvellement / Renewal 20 MAT LY 181 Couleur du matériau / Material color : noire / black N° de dossier attribué par le laboratoire habilité / File reference : 25 MAT LY 328		

Formulation chimique / Chemical formulation : Vérifiée par le laboratoire et conforme aux listes positives Checked by the laboratory and conform to the positive lists

Essais de migration réalisés selon les normes NF EN 1420, NF EN 13052-1 & NF EN 12873-1 ou -2: Migration tests performed according to the standards NF EN 1420, NF EN 13052-1 & NF EN 12873-1 or -2 : Rapport S/V testé / S/V tested ratio : 1.6/1.5/1.5/1.5 dm ⁻¹ (NF EN 1420 & 13052-1) et 5.1/5.2/5.0/5.7 dm ⁻¹ (NF EN 12873-1) Facteur de conversion associé / Associated conversion factor : 2 days/dm Date des essais / Tests date : aucun essai n'est nécessaire / testing is not required Commentaires : ACS basée sur les ACS 25 MAT LY 160, 25 MAT LY 161, 25 MAT LY 162 et 26 MAT LY 180 Comments : ACS based on ACS 25 MAT LY 160, 25 MAT LY 161, 25 MAT LY 162 & 26 MAT LY 180

Attestation délivrée par / Certificate issued by : Christelle AUTUGELLE Responsable Laboratoire MCDE CARSO-LSEHL A la date du / Date of issue : 10 Septembre 2026 Date d'expiration de l'ACS / Expiry date : 30 Septembre 2030 Commentaires / Comments : Mise à jour de l'ACS (ajout d'une nouvelle résine). Cette ACS conserve donc la même date de d'expiration que celle émise le 18 Décembre 2025 / This ACS is an update of the ACS issued on December 18, 2025 (adding new resin). Consequently, its expiry date remains the same.	Signature :
--	------------------------

ANNEXE 1 – Critères d'acceptabilité

Paramètres	Méthodes de mise en eau	Méthodes d'analyse	Critères d'acceptabilité	Unités
S é r i é 1	NF EN 1420	NF EN 1622	1) Tubes de diamètre intérieur inférieur à 80 mm : - Après 10 jours : si $TON/TFN \leq 8,0$ alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté. - Après 10 jours : si $TON/TFN > 16,0$ alors le produit est réputé avoir échoué. - Après 10 jours : si $8,0 < TON/TFN \leq 16,0$ alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 31 jours : si $TON/TFN \leq 8,0$ alors le produit est réputé avoir réussi. Si $TON/TFN > 8,0$ alors le produit est réputé avoir échoué. 2) Tubes de diamètre intérieur supérieur ou égal à 80 mm, raccords, accessoires, membranes, joints et adhésifs : - Après 10 jours : si $TON/TFN \leq 2,0$ alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté. - Après 10 jours : si $TON/TFN > 4,0$ alors le produit est réputé avoir échoué. - Après 10 jours : si $2,0 < TON/TFN \leq 4,0$ alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 31 jours : si $TON/TFN \leq 2,0$ alors le produit est réputé avoir réussi. Si $TON/TFN > 2,0$ alors le produit est réputé avoir échoué.	
			≤ 10 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	mg/L Pt/Co
			$\leq 0,5$ à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	NFU
			- Après 10 jours : si $COT \leq 0,5$ alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté. - Après 10 jours : si $COT > 2,0$ alors le produit est réputé avoir échoué. - Après 10 jours : si $0,5 < COT \leq 2,0$ alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 31 jours : si $COT \leq 0,5$ alors le produit est réputé avoir réussi. Si $COT > 0,5$ alors le produit est réputé avoir échoué.	mg/L
			$\leq CM(Trobinet (BPA : non détecté))$ à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	µg/L
S é r i é 2	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	Analyse ou culcul	Pour l'eau froide à 10 jours (3ème période de migration) ou à 31 jours (9ème période) en cas d'essais prolongés : ≤ 1 par pic ≤ 5 pour la somme des pics	µg/L
			$\leq 0,1 \times LQ^*$ (paramètres disposant d'une LQ fixée dans l'arrêté du 11 janvier 2007*) à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	µg/L
			≤ 10 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	µg/L
			≤ 10 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	µg/L

* CM(Trobinet = Concentration maximale admissible au robinet / LP = listes positives / LQ = limite de qualité

* Arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées